

AVIS D'EXONERATION – REFERENCE 59941

**EDF HYDRO MEDITERRANEE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE SERRE-PONCON
COMMUNE DE ROUSSET**

**Considération de droits et de faits justifiant l'absence de mise en concurrence (article L2122-1-4 du
CGPPP)**

Publié le	26/05/2026
Localisation	Commune de Rousset-Serre-Ponçon (05190), Parcelle cadastrée section AD N°156 et AD N°190
Objet de la COT	Délivrance d'une autorisation d'occupation pour l'implantation d'un chalet pour une activité de vente de fruits et de légumes.
<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE DROIT</p> <p>Absence de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	La délivrance du titre intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.
<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE FAITS</p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	La publicité réalisée sur le site « Une rivière, un territoire » est demeuré sans réponse.